



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2024

**OBJET : CHEMIN DES AIRES – DÉLIVRANCE D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE
SUR LES TERRAINS PRIVÉS COMMUNAUX AK 766 et AK 788
AU BENEFICE DE L'UNITÉ FONCIÈRE CADASTRÉE AK 503 ET AK 504 –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq Juin à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.

Etaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
M. HERNANDEZ Antoine a donné procuration à M. BENOÎT Gérard
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. JULLIEN Bernard

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme LAQUET Laura – Mme UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa – M. MEGUEDMI Smaïl – M. RICHELME Jean-Marc.



MME PIERRAT BRIGITTE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 25 Juin 2024
Délibération N° DM_20240625N052

OBJET : CHEMIN DES AIRES – DÉLIVRANCE D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES TERRAINS PRIVÉS COMMUNAUX AK 766 et AK 788 AU BENEFICE DE L'UNITÉ FONCIÈRE CADASTRÉE AK 503 ET AK 504 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Guillaume JULIEN, 7^{ème} adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, informe les membres de l'Assemblée que Monsieur Didier BARRY, propriétaire de l'unité foncière bâtie cadastrée AK 503 et AK 504 située dans le village de CHÂTEAU-ARNOUX, a sollicité la délivrance d'une servitude de passage, pour accès et tous réseaux, sur les terrains communaux cadastrés AK 766 et AK 788 (voir plan joint).

Il rappelle que le Conseil Municipal du 29 Septembre 2022 a accordé une servitude de passage similaire sur ledit terrain au bénéfice d'une autre unité foncière (soit les parcelles AK 508 et AK 509) dont l'acte de constitution de servitude de passage a été signé le 21 Février 2023.

Il précise :

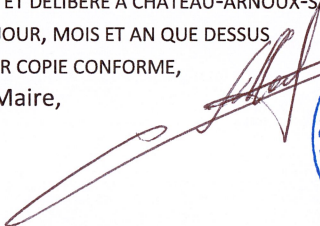

- Que la délivrance de cette servitude de passage pour accès tous véhicules permettait à Monsieur Didier BARRY d'accéder en véhicules à sa propriété,
- Que tous les frais liés à l'obtention de cette servitude, la réalisation de l'accès, des éventuels réseaux ainsi que l'entretien de l'accès et des réseaux seront à la charge du propriétaire du fonds bénéficiaire (AK 503 et AK 504) de ladite servitude.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- **DE CONSENTIR** au fonds cadastré AK 503 et AK 504 (fonds dominant), la servitude de passage (selon le tracé sur le plan joint) sollicitée pour accès et tous les réseaux sur les parcelles communales AK 766 et AK 788 (fonds servant),
- Et dans l'affirmative, **DE L'AUTORISER** à signer l'acte formalisant cette constitution de servitude aux conditions citées ci-dessus, rédigé par Maître Tiphaine LEON, notaire de Monsieur Didier BARRY et de la Commune.

OÙ CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, décide :

- **DE CONSENTIR** au fonds cadastré AK 503 et AK 504 (fonds dominant), la servitude de passage (selon le tracé sur le plan joint) sollicitée pour accès et tous les réseaux sur les parcelles communales AK 766 et AK 788 (fonds servant),
- Et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte formalisant cette constitution de servitude aux conditions citées ci-dessus, rédigé par Maître Tiphaine LEON, notaire de Monsieur Didier BARRY et de la Commune.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 3.6</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
---	---